

W8474-24IC10

Q19. Ref : Critère R1 coté en points pour B.1 Analyste d'Entreprise - Niveau 2 et pour B.1 Analyste d'Entreprise - Niveau 3 à la page 77 de l'appel d'offres.

Tel qu'il est rédigé, le critère R1 se lit comme suit : " La personne proposée doit avoir de l'expérience dans le cadre d'un ou de plusieurs projets de GI/TI du gouvernement du Canada qui sont assujettis à des normes internationales ".

Pour aider les soumissionnaires à présenter la réponse de qualité la plus pertinente, l'État pourrait-il fournir une définition et/ou des exemples de normes internationales ?

R19. On s'attend à ce que le ou les projets de GI/TI du gouvernement du Canada soient assujettis à des normes internationales. Le MDN évaluera l'expérience fournie dans le cadre de ce critère coté.

Q20. En ce qui concerne le critère technique obligatoire M4 pour l'architecte en transformation des affaires - niveau 3, le MDN accepterait-il un baccalauréat ès arts en économie d'une université reconnue, étant donné que ce diplôme est pertinent pour les rôles en affaires et en gestion et qu'il est lié à l'analyse computationnelle et à la science des données ?

R20. Oui, un Baccalauréat ès arts en économie d'une université reconnue sera accepté.

Q21. Étant donné qu'il s'agit d'un format de travail hybride, nous aimerions savoir à quelle fréquence les ressources doivent se rendre sur le lieu de travail?

R21. Les contractants sont encouragés à participer à des réunions en personne aussi souvent que possible, mais ce n'est pas obligatoire. La fréquence de ces réunions est d'environ quatre fois par mois.

Q22. En ce qui concerne le R4 pour l'analyste d'entreprise, le MDN envisagerait-il d'accorder des points pour des cadres similaires comme TOGAF ?

A22. Oui, TOGAF, DODAF, MODAF et DNDAF sont tous acceptables pour les niveaux 2 et 3 de l'Analyste d'Entreprise.